

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 02 24 007

Nombre de conseillers :

En exercice 17

Présents 12

Pouvoirs 1

Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de février à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 février 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON Lydia LEAO Amélie RAPHAEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GAILIEGUE

Absents et excusés : Arnaud GUDEFIN Séverine RODET Ludivine GONNET Rémi VASSEUR

Secrétaire de séance : Lydia LEAO

OBJET : Modification de la délibération des taxes et tarifs 2025 – modification du montant des charges

Compte-tenu des consommations de fluides 2024, il est proposé de modifier le montant des charges délibéré lors de la séance du 18 novembre 2024. Les tarifs de cimetière, de droits de place et de carte de pêche restent inchangés.

Monsieur Yves GALIEGUE a étudié la solution de l'individualisation du chauffage pour les logements de l'ancienne école. Cette solution serait trop onéreuse.

Cimetière :

Renouvellement de concession de 1mx2m pour 15 ans : 138 € pour 30 ans : 255€

Concession de 1mx2m trentenaire : 235€

Concession de 1mx2m cinquantenaire : 357 €

Columbarium profondeur 35 cm, pour quinze années : 640 € et pour 30 ans 1280 €

Columbarium profondeur 50cm pour quinze années : 1090 € et pour 30 ans 2180 €

Cavurne de 1mx1m pour quinze années : 69 €. Renouvellement 15 ans : 59€

Cavurne de 1mx1m pour trente années : 138 €

Le montant de l'inscription sur la colonne lors de dispersion dans l'espace du souvenir est fixé à 200 euros.

Logement 162 rue de la Poste, provisions pour charges pour l'année

Toutes charges confondues : combustibles, maintenance, entretien divers, électricité des parties communes, répercutées mensuellement aux locataires. Le conseil municipal décide de fixer un montant des provisions pour charges qui sera réparti à chaque locataire suivant la clé : Charges totales/millième x surface habitable du logement x 365 (ou nombre de jours si année incomplète). La régularisation interviendra à la fin décembre sur la base des dépenses réelles.

T1 : 792 euros / an soit 66 euros / mois
T2 : 1 320 euros / an soit 110 euros / mois
T3 : 1 656 euros / an soit 138 euros / mois
T5: 2 508 euros / an soit 209 euros / mois

Ces tarifs pourront être révisés en cours d'année en fonction de l'évolution du coût de l'énergie.

Logement Mairie, redevance chauffage :

125 € par mois soit 1 500 euros pour 2025.

Maintenance chauffage (suivant indications contrat de maintenance) :

Logement 170 rue de la Poste: 38€ par mois

Logement 28 rue de la Mairie: 28 € par mois

Plan d'eau des Gresses

Cartes de pêche valables du 01 janvier au 31 décembre de l'année de l'achat.

Habitants de Buellas : 10 euros; pour les autres : 20 euros

Droit de place (parking salle des sports)

Cirque et Camion magasin : 20 euros la journée

Emplacement taxi et commerces itinérants en stationnement hebdomadaire 32 euros par an, payable en janvier.

Bibliothèque municipale : gratuité pour les adhérents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les taxes et tarifs pour l'année 2025.
Cette délibération annule et remplace la délibération D20241118002.**

Certifiée conforme aux écritures
Au registre sont les signatures
A Buellas, le 24 février 2025
Michel CHANEL - Maire